

CQP Animateur d'athlétisme

RNCP41454 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15489
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/10/2025
Date d'échéance	27/10/2030

Certificateur(s)

ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT · SIRET : 89111513100015

CPNEF Sport

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME	78444873000027	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le titulaire du CQP Animateur d'athlétisme exerce le métier d'animateur sportif au travers de deux options :

- Athlé Forme Santé
- Ecole d'Athlé

Les professionnels exercent leurs activités dans le cadre d'emplois salariés mono-employeur ou multi-employeurs (clubs de sport de statut associatif, structures commerciales, voire collectivités territoriales). Les titulaires du CQP Animateur d'athlétisme mettent en œuvre les activités d'animation à titre principal ou en complément d'une autre activité.

Les pratiquants d'athlétisme qui représentent le plus grand nombre sont aujourd'hui d'un côté les enfants et de l'autre les adultes tournés vers le loisir, publics pour lesquels la recherche de la performance et la compétition ne sont pas une fin en soi.

Le CQP animateur d'athlétisme concrétise le besoin d'encadrement de ces pratiquants-là avec les deux options proposées. Il est au cœur de cet enjeu de développement d'une activité économique porteuse de structuration et de professionnalisation pour les établissements qui proposent une activité d'athlétisme éducatif et/ou de forme santé. Le CQP Animateur d'athlétisme répond à un besoin d'emplois correspondant à une situation professionnelle spécifique au secteur visé par la qualification. Ce CQP contribue à la structuration et à la professionnalisation de la branche du sport. Il peut faciliter l'accès aux autres diplômes du secteur.

ACTIVITÉS VISÉES

- Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à des séances d'initiation ou d'éducation dans l'option choisie en athlétisme
- Construction de séance d'initiation ou d'éducation d'athlétisme dans l'option choisie

- Animation d'une séance d'initiation ou d'éducation d'athlétisme dans le domaine dans l'option choisie
- Mise en sécurité des pratiquants et des tiers
- Information des publics et promotion des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif
- Organisation de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif
- Communication et travail en équipe
- Recherche d'emploi et d'activités à animer
- Programmation d'actions de formation et de professionnalisation (pour soi) afin de consolider et développer son activité

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Identifier les attentes et les motivations des participants aux séances d'initiation ou d'éducation en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap

Repérer le niveau de pratique, afin d'identifier les capacités et limites des participants aux séances d'initiation ou d'éducation d'athlétisme dans l'option choisie en utilisant des outils d'évaluation avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap

Repérer les moyens mobilisables pour réaliser des séances d'initiation ou d'éducation d'athlétisme dans l'option choisie en tenant compte des ressources et des contraintes de la structure

Construire des séances d'initiation ou d'éducation d'athlétisme dans l'option choisie afin d'assurer une progression des participants en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap

Prendre en compte les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances d'initiation ou d'éducation et les situations pédagogiques cohérentes des séances d'initiation ou d'éducation d'athlétisme dans l'option choisie

Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances d'initiation ou d'éducation dans l'option choisie afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci

Prévoir les modalités d'évaluation d'une séance d'initiation ou d'éducation dans l'option choisie en vue d'y proposer des modifications ou ajustements

Mettre en place le matériel nécessaire à la séance d'initiation ou d'éducation d'athlétisme dans l'option choisie dans le respect des exigences de l'activité pour une mise en activité sécurisée

Accueillir les participants d'une séance d'initiation ou d'éducation dans l'option choisie, y compris ceux rencontrant une situation de handicap afin d'informer le groupe des objectifs et du déroulement de la séance

Conduire une séance d'initiation ou d'éducation d'athlétisme dans l'option choisie afin de réaliser les objectifs préalablement définis en utilisant les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité

Accompagner les participants tout au long d'une séance d'initiation ou d'éducation d'athlétisme dans l'option choisie en veillant à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance d'initiation ou d'éducation d'athlétisme dans l'option choisie en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues

Procéder à l'issue d'une séance d'initiation ou d'éducation d'athlétisme dans l'option choisie à une évaluation dans le but de prévoir les remédiations à apporter aux prochaines séances d'initiation ou d'éducation s pour permettre l'atteinte des objectifs par les pratiquants

Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation ou d'éducation d'athlétisme dans l'option choisie en veillant à leur bonne compréhension

Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation ou d'éducation afin de garantir une pratique de l'athlétisme dans le domaine dans l'option choisie en toute sécurité

Communiquer avec les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie afin de s'assurer du respect des consignes en vigueur

Promouvoir les activités proposées et les événements organisés par la structure pour favoriser la participation des publics accueillis

Informers les publics accueillis en utilisant des outils de communication adaptés afin de véhiculer une image positive de la structure

Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif pour organiser celles-ci suivant les contraintes et ressources nécessaires

Identifier la réglementation impactant ses activités en dehors d'une conduite de séance pour organiser celles-ci en tout conformité

Communiquer avec les autres usagers du lieu de pratique en veillant au bon déroulement de ses activités et celles des autres afin d'anticiper d'éventuelles difficultés et d'assurer une bonne qualité relationnelle

Restituer un bilan en communiquant auprès de ses responsables ou de sa clientèle afin de faire évoluer ses activités

Prévenir des situations d'incivilités, de violences et de discriminations dans le sport en tenant compte des obligations légales afin d'agir en conséquence

Repérer les opportunités d'emploi dans le domaine des activités physiques et sportives en mobilisant différentes sources d'informations pour être acteur de son parcours professionnel

Analyser les différents modes de contractualisation pour construire son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives et agir en toute connaissance de cause

Assurer une veille des actions de formations et de professionnalisation

pour faire évoluer son projet professionnel

Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité

Blocs de compétences

RNCP41454BC01 — Préparation et animation de séances d'initiation ou d'éducation d'athlétisme dans le domaine « Athlé Forme Santé »

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier les attentes et les motivations des participants aux séances d'initiation ou d'éducation en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap

Repérer le niveau de pratique, afin d'identifier les capacités et limites des participants aux séances d'initiation ou d'éducation d'athlétisme « Athlé Forme Santé » en utilisant des outils d'évaluation avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.

Repérer les moyens mobilisables pour réaliser des séances d'initiation ou d'éducation d'athlétisme « Athlé forme santé » en tenant compte des ressources et des contraintes de la structure

Construire des séances d'initiation ou d'éducation d'athlétisme « Athlé Forme Santé » afin d'assurer une progression des participants en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap

Prendre en compte les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances d'initiation ou d'éducation s et les situations pédagogiques cohérentes des séances d'initiation ou d'éducation d'athlétisme « Athlé Forme Santé »

Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances d'initiation ou d'éducation « Athlé Forme Santé » afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci

Prévoir les modalités d'évaluation d'une séance d'initiation ou d'éducation « Athlé Forme Santé » en vue d'y proposer des modifications ou ajustements

Mettre en place le matériel nécessaire à la séance d'initiation ou d'éducation d'athlétisme « athlé forme santé » dans le respect des exigences de l'activité pour une mise en activité sécurisée

Accueillir les participants d'une séance d'initiation ou d'éducation « athlé forme santé », y compris ceux rencontrant une situation de handicap afin d'informer le groupe des objectifs et du déroulement de la séance

Conduire une séance d'initiation ou d'éducation d'athlétisme « Athlé Forme Santé » afin de réaliser les objectifs préalablement définis en utilisant les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité

Accompagner les participants tout au long d'une séance d'initiation ou d'éducation d'athlétisme « Athlé Forme Santé » en veillant à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance d'initiation ou d'éducation d'athlétisme « Athlé Forme Santé » en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues

Procéder à l'issue d'une séance d'initiation ou d'éducation d'athlétisme « athlé forme santé » à une évaluation dans le but de prévoir les remédiations à apporter aux prochaines séances d'initiation ou d'éducation s pour permettre l'atteinte des objectifs par les pratiquants

Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation ou d'éducation d'athlétisme « Athlé Forme Santé » en veillant à leur bonne compréhension

Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation ou d'éducation afin de garantir une pratique de l'athlétisme dans le domaine « athlé forme santé » en toute sécurité

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve 1

- Dossier écrit
- Entretien individuel avec deux évaluateurs

Epreuve 2

- Observation du candidat au cours d'une mise en situation professionnelle
- Entretien individuel portant sur la conduite de la séance par deux évaluateurs

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

En supplément des prérequis de la certification entière :

- Présenter une attestation de sa capacité à courir sans s'arrêter un minimum de 45 mn en parcourant une distance minimum de 7km - attestation délivrée et signée par un éducateur sportif titulaire d'une carte professionnelle permettant l'encadrement de l'athlétisme ou par un président de club de la FFA.
- Présenter une attestation de sa capacité à réaliser 6.5km en 1h en Marche Nordique - Attestation délivrée et signée par un éducateur sportif titulaire d'une carte professionnelle permettant l'encadrement de l'athlétisme ou par un président de club de la FFA.

RNCP41454BC02 — Préparation et animation de séances d'initiation ou d'éducation d'athlétisme dans le domaine « Ecole d'Athlé »

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier les attentes et les motivations des participants aux séances d'initiation ou d'éducation en école d'athlétisme en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap

Repérer le niveau de pratique, afin d'identifier les capacités et limites des participants aux séances d'initiation ou d'éducation d'athlétisme « Ecole d'Athlé » en utilisant des outils d'évaluation avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap

Repérer les moyens mobilisables pour réaliser des séances d'initiation ou d'éducation d'athlétisme « Ecole d'Athlé » en tenant compte des ressources et des contraintes de la structure

Construire des séances d'initiation ou d'éducation d'athlétisme « Ecole d'Athlé » afin d'assurer une progression des participants en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour ceux en situation de handicap

Prendre en compte les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances d'initiation ou d'éducation et les situations pédagogiques cohérentes des séances d'initiation ou d'éducation s d'initiation d'athlétisme « Ecole d'Athlé »

Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances d'initiation ou d'éducation « Ecole d'Athlé » afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci

Prévoir les modalités d'évaluation d'une séance d'initiation ou d'éducation « Ecole d'Athlé » en vue d'y proposer des modifications ou ajustements

Mettre en place le matériel nécessaire à la séance d'initiation ou d'éducation d'athlétisme « école d'athlé » dans le respect des exigences de l'activité pour une mise en activité sécurisée

Accueillir les participants d'une séance d'initiation ou d'éducation « école d'athlé », y compris ceux rencontrant une situation de handicap afin d'informer le groupe des objectifs et du déroulement de la séance

Conduire une séance d'initiation ou d'éducation d'athlétisme « Ecole d'Athlé » afin de réaliser les objectifs préalablement définis en utilisant les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité

Accompagner les participants tout au long d'une séance d'initiation ou d'éducation d'athlétisme « Ecole d'Athlé » en veillant à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap

Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance d'initiation ou d'éducation d'athlétisme « Ecole d'Athlé » en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues

Procéder à l'issue d'une séance d'initiation ou d'éducation d'athlétisme « école d'athlé » à une évaluation dans le but de prévoir les remédiations à apporter aux prochaines séances d'initiation ou d'éducation s pour permettre l'atteinte des objectifs par les pratiquants

Enoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation ou d'éducation d'athlétisme « Ecole

d'Athlé » en veillant à leur bonne compréhension

Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation ou d'éducation afin de garantir une pratique de l'athlétisme dans le domaine « Ecole d'Athlé » en toute sécurité

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve 1

- Dossier écrit
- Entretien individuel avec deux évaluateurs

Epreuve 2

- Observation du candidat au cours d'une mise en situation professionnelle
- Entretien individuel portant sur la conduite de la séance par deux évaluateurs

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

En supplément des prérequis de la certification entière : Présenter une attestation d'activité d'encadrement en athlétisme au sein d'un établissement sportif de minimum 100h avec un public de moins de 16 ans – attestation délivrée et signée par le/les responsable(s) de structure(s) (président ou directeur) dans la/lesquelles l'activité a été effectuée.

RNCP41454BC03 — Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

LISTE DE COMPÉTENCES

Informers les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie en veillant au respect des consignes en vigueur

Promouvoir oralement les activités proposées et les événements organisés par la structure en s'attachant à rechercher l'implication des publics accueillis

Communiquer avec les publics accueillis en utilisant les outils digitaux et en veillant à véhiculer une image positive de la structure

Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif pour organiser celles-ci suivant les contraintes et ressources nécessaires

Identifier la réglementation impactant ses activités en dehors d'une conduite de séance pour organiser celles-ci en tout conformité

Communiquer avec les autres usagers du lieu de pratique en veillant au bon déroulement de ses activités et celles des autres afin d'anticiper d'éventuelles difficultés et d'assurer une bonne qualité relationnelle

Restituer un bilan en communiquant auprès de ses responsables ou de sa clientèle afin de faire évoluer ses activités

Prévenir des situations d'incivilités, de violences et de discriminations dans le sport en tenant compte des obligations légales afin d'agir en conséquence

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Elaboration d'un écrit dans le cadre du stage
- Entretien oral avec deux évaluateurs

RNCP41454BC04 — Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

LISTE DE COMPÉTENCES

Repérer les opportunités d'emploi dans le domaine des activités physiques et sportives en mobilisant différentes sources d'informations pour être acteur de son parcours professionnel

Analyser les différents modes de contractualisation pour construire son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives et agir en toute connaissance de cause

Assurer une veille des actions de formations et de professionnalisation pour faire évoluer son projet professionnel

Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Présentation d'un projet professionnel
- Entretien oral avec deux évaluateurs

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du CQP Animateur d'Athlétisme exerce son activité professionnelle au sein d'associations, de collectivités ou de structures du secteur marchand.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire du CQP Animateur d'Athlétisme est susceptible d'encadrer tout public suivant les limites et prérogatives définies dans le Code du Sport concernant cette certification. Dans l'option "école d'athlé" bloc de compétences n°2 (BC2), l'activité est limitée à des publics de moins de seize ans.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 212-1, la certification professionnelle permettant d'encadrer une activité physique ou sportive contre rémunération doit garantir la compétence de son titulaire en matière de sécurité et être enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Ainsi, au regard du Code du Sport (Art. L.212-1 et R.212-1) en matière d'encadrement rémunéré des activités physiques ou sportives, le CQP Animateur d'Athlétisme atteste que son titulaire :

1. Est capable de mobiliser les connaissances techniques et pédagogiques propres à l'activité d'athlétisme et de maîtriser les techniques de sa pratique dans des conditions assurant la sécurité des pratiquants et des tiers ;
2. Maîtrise les comportements à observer et les gestes à exécuter en cas d'incident ou d'accident.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être titulaire d'une attestation de réussite à la formation relative à l'unité de premiers secours conformément à la réglementation en vigueur fixant le Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ou équivalent à cette attestation.

Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'athlétisme datant de moins de trois mois.

Présenter une lettre de motivation faisant part de son projet d'activité(s) professionnelle(s) (rémunérée) d'encadrement de l'athlétisme en lien avec la recherche d'obtention du CQP Animateur d'Athlétisme.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Les jurys pléniers sont constitués conformément à la composition prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003.

La CPNEF Sport ou l'OC Sport désignent les représentants des salariés et des employeurs d'organisation représentatives dans la branche du sport. Ils sont éligibles à ce titre de siéger au sein des jurys pléniers du CQP Animateur d'Athlétisme.

Les jurys pléniers sont composés de quatre personnes ainsi réparties :

- Un représentant des salariés désigné par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,
- Un représentant des d'employeurs désigné par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,
- Un représentant pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire,
- Un représentant du délégataire et si nécessaire un représentant supplémentaire,

Le jury plénier ne peut se dérouler que si le quorum de 75% des membres composant le jury est atteint.

Le délégataire veillera à ce que sa représentation au sein du jury plénier permette à ce dernier de sécuriser ses décisions pour toutes les candidatures en VAE.

Le jury plénier est présidé par le représentant du délégataire qui a voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote.

Base légale

Date de décision	27/10/2025
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/10/2030
Date de dernière délivrance possible	26/10/2034

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2023	20	6	83 %	—
2022	27	4	92 %	64 %
2021	10	3	100 %	75 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP37723

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP36661, RNCP37039, RNCP37501, RNCP37503, RNCP37514, RNCP37517, RNCP37518, RNCP37723, RNCP37996, RNCP38243, RNCP38264, RNCP38275, RNCP38283, RNCP38284, RNCP38629, RNCP38630, RNCP38799, RNCP38800, RNCP38820, RNCP39116, RNCP39118, RNCP39633

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41454/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1

Prix indicatif	3 010 €
Durée	265 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	14
Parcours menés à terme	14
Taux d'achèvement	100 %
Période	12/2025 – 06/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	14
Montant total engagé	34 866 €
Coût moyen par dossier	2 490 €
Durée moyenne	238 h
Période	12/2025 – 04/2026
France compétences	75 %
Reste à charge titulaire	16 %
Entreprise	9 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.